Image not found or type unknown

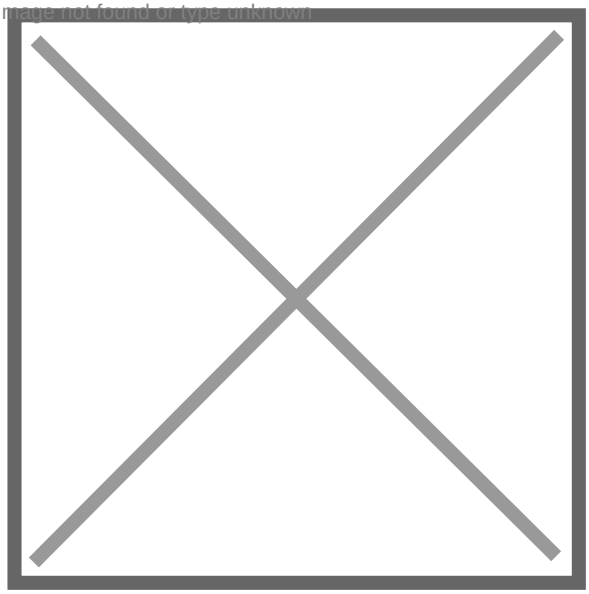

Rupture contrat emploi Avenir

Par **Tiffany33**, le **27/08/2018** à **17:55**

Bonjour,

Je viens vers vous pour un renseignement, je suis actuellement en Emploi Avenir en Mairie, mon contrat se termine en Janvier, hors j'ai eu une proposition d'embauche dans une autre mairie CDD de + de 6 et beaucoup plus avantageux, j'ai fait part a ma directrice que je voulais partir, celle ci ma annoncé que je devais 143h soit 1 salaire et demi, je ne trouve aucun texte de lois stipulant que je leur doit ces heures, sachant que je suis annualiser sur l'année et sois disant c'est heures la provienne de mes " congés " hors en mairie les congé son imposé sinon on doit les faire du centre loisirs, mais comme j'avais rempli mon quotas d'heure je n'avais pas besoin de faire du centre. SVP pouvez me dire comment me sortir de la car sa en va de mon avenir professionnel , merci d'avance :)

Par **morobar**, le **28/08/2018** à **08:22**

Bonjour,
[citation]mais comme j'avais rempli mon quotas d'heure je n'avais pas besoin de faire du centre. [/citation]
Selon votre exposé, ce point parait contesté par votre employeur actuel.
En effet vous paraissez avoir pris des congés surnuméraires de sorte que vous n'avez pas rempli le quota d'heures selon annualisation.

Par **Tiffany33**, le **28/08/2018** à **10:06**

Bonjour merci de votre réponse,

dans ce que vous me dites c'est a dire que je leur dois ces heures ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés